



Financement événement caritatif et collecte de dons

Par **Fennec**, le **23/02/2020** à **21:52**

Bonjour,

Je commence à planifier un événement caritatif, un raid motorisé qui aura pour buts de :

- 1 – Visiter un grand nombre de centres spécialisés dans la rééducation de personnes nouvellement handicapées moteur afin de partager mon expérience pour leur redonner de l'espoir et un sourire. «Il existe une vie passionnante après un handicap... »,
- 2 – Sensibiliser le grand public sur les difficultés rencontrées en situation d'handicap, plus particulièrement dans la pratique du sport,
- 3 – Lever de fonds pour l'achat de matériel de sport destiné aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), dans le cadre associatif.

Je recherche des informations et conseils quant au financement de l'événement et à la collecte de dons. Est-ce que la création d'une association à but non lucratif est nécessaire pour l'organisation d'un seul événement avec collecte de dons ? Est-ce que des déclarations préalables ou autorisations préalables sont nécessaires ? Est-ce légal et autorisé que l'événement soit financé par une partie des dons ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **23/02/2020** à **22:15**

Bonjour

Vous êtes tenu de travailler au travers d'une association officielle (déclarée) qui pourra fournir des reçus pour les dons collectés, souscrire une assurance responsabilité civile, obtenir les éventuelles autorisations obligatoires au delà d'un certain nombre de participants, ou pour le passage dans certains lieux privés, le cas échéant. Etc...